

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2005**

Le sept janvier deux mille cinq, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.  
Date de convocation : le 3 janvier 2005.

### **Etaient présents :**

Mmes, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;  
Ms. BARALDI, BARNIER, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

### **Absents :**

Mme Simone LAURENT donne procuration à Monsieur Jean-Michel GUILLON  
Mme Myriam EMIN

Secrétaire de séance : Mme LEQUIEN Corinne

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant ses vœux à tous les conseillers et leurs familles . En ce début d'année, il essaie d'assister aux cérémonies des vœux des communes du Pays Voironnais mais il déplore que ces cérémonies aient lieu souvent en même temps notamment dans le canton de Voiron.

01/2005

<b>AUTORISATION A DEFENDRE LA COMMUNE Audience du Mardi 11 janvier 2005 du Juge de l'Expropriation</b>
--

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la procédure d'expropriation relative au projet d'extension du complexe sportif, M. Bernard Jacob, Juge de l'Expropriation a fixé l'audience des parties Mardi 11 janvier 2005 à 9 h 30 en Mairie ainsi que la visite des lieux.

Les Consorts Rosset ayant confié la défense de leurs intérêts à Me J.P. Saul-Guibert, Avocat à Grenoble, qui a récemment déposé un mémoire auprès du Greffe des Expropriations du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, il serait judicieux que la commune soit également assistée d'un avocat.

Grâce à notre contrat d'assurance JURIPACTE, Maître Patrick Martin, avocat à Meylan, qui est chargé habituellement de la défense des intérêts de notre collectivité, peut intervenir et rédiger un mémoire en réponse ; il y a lieu cependant d'autoriser le Maire à défendre la commune en confiant à notre avocat l'assistance de notre collectivité lors de l'audience du Mardi 11 janvier.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

02/2005

<b>CONVENTION PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DES ECOLES PUBLIQUES</b>
--

Monsieur le Maire donne lecture de la convention relative à la scolarisation des enfants de la commune de Saint Etienne de Crossey dans les écoles publiques de la commune de Voiron.

Il demande au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Maire de Voiron.

Après délibération, le Conseil municipal, par 16 voix pour et une contre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Voiron.

03/2005

**ENGAGEMENTS DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2005  
FENETRE MAISON POUR TOUS**

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le Maire peut « engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1 déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de changer le système de fermeture et le vitrage d'une fenêtre de la Maison Pour Tous.

Cette opération s'élève à la somme de 440,00 € Toutes Taxes Comprises.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à engager cette somme afin de pouvoir liquider et mandater la facture relative à cet investissement.

Après discussion et délibération et après avoir vérifié que cette somme de 440,00 € ne dépasse pas le quart des crédits ouverts en investissement sur l'exercice 2004, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à engager cette somme à l'article 21318 « Constructions autres bâtiments publics »,

s'engage à inscrire les crédits de 440 € sur l'article 21318 « Constructions autres bâtiments publics » du budget primitif 2005 M14.

04/2005

**CONTRAT DE MAINTENANCE  
LOGICIEL MICROBIB**

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée que par délibération prise le 10 décembre 2003, le Conseil municipal a accepté le contrat de maintenance du logiciel « Microbib » spécifique à la bibliothèque municipale.

Il s'agit d'une maintenance complète du logiciel :

- Assistance téléphonique,
- Assistance hors site,
- Fourniture et mise à jour de nouvelles versions.

Ce contrat est valable pour une durée d'un an. Le coût annuel de maintenance est fixé à 320 € Hors Taxes. Il convient de reconduire le présent contrat pour l'année 2005.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance du logiciel « Microbib ».

05/2005

**SOLIDARITE RAZ DE MAREE EN ASIE DU SUD EST**

Monsieur le Maire revient sur les événements dévastateurs qui se sont produits en Asie du Sud le 26 décembre dernier.

Ce n'est malheureusement pas la seule catastrophe naturelle aussi meurtrière que la terre ait connue. Pourtant, la générosité et la mobilisation de nombreux pays face à cette catastrophe sont d'une ampleur jamais atteinte.

La commune de St Etienne de Crossey a déjà dans son passé fait preuve de solidarité. Aujourd'hui elle souhaite se mobiliser pour les victimes du tsunami afin de les aider dans leur longue tâche de reconstruction.

Le Conseil municipal souhaite faire un don à l'association « Amis des Enfants sans Famille KASIH BUNDA France ».

Il s'agit d'une association humanitaire de type loi 1901 dont la déclaration en Préfecture de l'Isère date du 07 Mai 1984 sous le numéro 13599.

Cette association va reconstruire un orphelinat qui a été entièrement détruit par le raz de marée survenu au Sri Lanka le 26 décembre dernier.

Aussi après discussion et délibération, le Conseil municipal par 17 voix pour, décide d'allouer la somme de 1.500,00 € à l'association humanitaire « Amis des Enfants Sans Famille – Kasih Bunda France » dont le siège social est à la Maison des Associations 38500 la Buisse.

## COMMISSIONS

### Finances et Sports

Monsieur le Maire revient sur le principe de l'aide au financement des projets d'équipement des communes (P.E.C.) par le Conseil général. Il explique qu'une enveloppe est attribuée au Pays Voironnais. Elle est répartie entre les différents cantons en fonction du nombre d'habitant ; l'attribution au sein du canton se fera en fonction des projets des communes.

Il est proposé à l'assemblée de verser une participation (financement du Kir apéritif) au spectacle de MC2 présenté chez Mimi. Ce spectacle aura lieu le 3 février.

Il rappelle la soirée cabaret organisée par le foot de Crossey : samedi 8 ,janvier 05.

### Urbanisme

Monsieur Guillon, annonce que l'enquête publique concernant le déplacement du chemin de dessus aura lieu du 21 février au 7 mars 2005.

### Travaux

Monsieur Baraldi informe le Conseil qu'un rendez-vous est pris avec la Lyonnaise de Banque et Korus pour étudier avec eux les dispositions du futur parking.

Différents appels d'offre sont en cours d'élaboration : marché à bons de commande pour la voirie, achat du camion, terrain d'entraînement (foot).

Les travaux d'assainissement du hameau du Cherrat seront réalisés par le Pays Voironnais courant 2005.

### Vie du Village

La bibliothèque accueillera Anne Jonas, auteur de livres pour la jeunesse, le vendredi 21 janvier 2005 à partir de 16 h 30. cet auteur Grenoblois a adapté de nombreux contes traditionnels. Elle vient présenter son travail et son métier à deux classes primaires de Crossey puis rencontrer les lecteurs de la commune.

### Social

Madame Rondelet, Adjointe aux affaires sociales, demande qu'une rectification soit faite dans le compte rendu du dernier conseil : il s'agit de 49 logements sociaux aménagés dans l'hôtel Arthur à Moirans ; le propriétaire en est le SDH et le gestionnaire le relais Ozanam.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 4 février 2005.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 00.